



Don et location vente à son enfant

Par **catherine**, le **23/07/2010** à **14:33**

Bonjour, j'ai 46 ans et suis actuellement en instance de divorce par consentement mutuel. J'ai conservé le domicile conjugal mais les démarches peinent quant à l'avancement du projet, c'est à dire le rachat de la part de monsieur, pour lequel l'argent est actuellement disponible sur mon compte. Nous n'avons qu'une enfant âgée de 25 ans et déjà maman. Cette maison est trop grande pour moi et j'envisage de faire un don à ma fille : soit la valeur légale de celui-ci (45000 euros si mes renseignements sont exacts). Sachant que je ne pourrai la vendre qu'après 5 ans (sinon interreusement du fisc et de monsieur ex sur une éventuelle plus value), je pensais louer à ma fille et son comptagnon cette maison pour une somme symbolique (sous condition qu'ils en assument les charges et impôts). Puis dans le temps, refaire des dons de parts sur cette maison, jusqu'à épuisement de la valeur. A-t-on le droit de procéder à cela? Combien cela peut-il coûter? A savoir que la maison est estimée à 205000 sur les actes établis chez les avocat et notaire.

Merci de vos réponses et dans l'attente de vous lire

Sincères Salutations